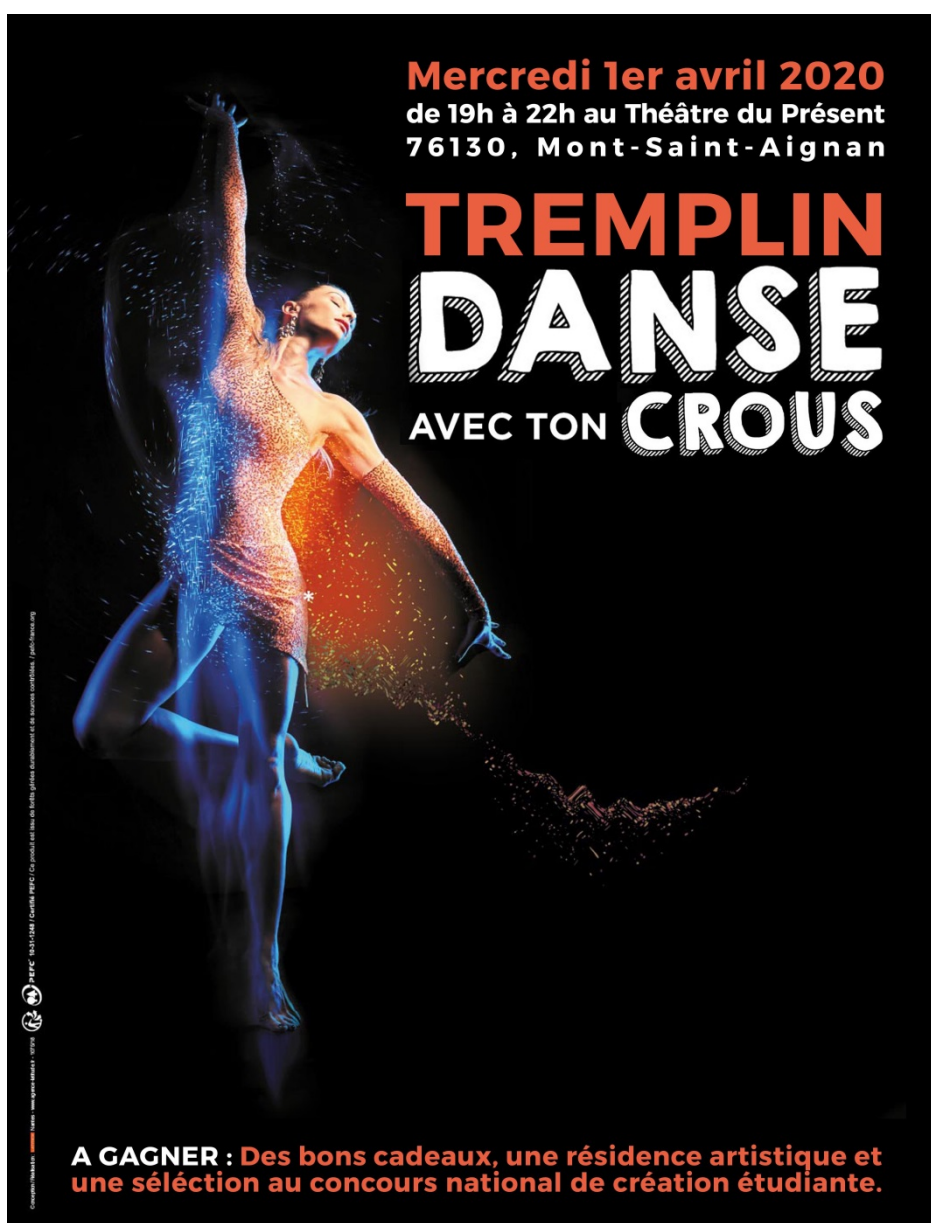


Règlement
Tremplin régional Danse du Crous Normandie
Sélection au concours national « Danse avec ton Crous »
1^{ER} AVRIL 2020

Le Crous Normandie organise le 1er avril 2020, un tremplin régional de sélection au concours national de danse "Danse avec ton Crous". Ce concours est ouvert à tout type de danse. Il est organisé en partenariat avec la Cie Little Boy, en résidence au Théâtre du Présent du Crous Normandie, lieu dans lequel se déroulera le tremplin régional.

Le Règlement du Concours et les pièces à joindre au dossier d'inscription sont consultables et téléchargeables sur le site du Crous Normandie.

Date limite d'inscription : 15 mars 2020



Mercredi 1er avril 2020
de 19h à 22h au Théâtre du Présent
76130, Mont-Saint-Aignan

TREMPLIN
DANSE
AVEC TON CROUS

**A GAGNER : Des bons cadeaux, une résidence artistique et
une sélection au concours national de création étudiante.**

© 2020 Crous Normandie / Cie Little Boy / Théâtre du Présent. Ce produit est issu de fibres végétales recyclées et de sources responsables. / photo: Nicolas / Agence



POUR PARTICIPER, INSCRIVEZ-VOUS AVANT LE 15 MARS : culture@crous-normandie.fr
POUR ASSISTER AU TREMPLIN : theatredupresent@crous-normandie.fr ou 07 69 21 87 48

ETAPE 1 : CONDITIONS D'INSCRIPTION JUSQU'AU 15 MARS 2020

Les conditions d'éligibilité :

- Être un-e étudiant-e seul-e ou un groupe composé de moitié d'étudiant-e-s inscrit-e-s dans un établissement d'enseignement supérieur français.
- Réaliser une vidéo de la prestation scénique, filmée en plan fixe large, d'une durée de 3 minutes minimum, présentée sur DVD ou envoyée en ligne.
- Être disponible pour l'audition régionale le 1^{er} avril 2020, au Théâtre du Présent au Mont-Saint-Aignan.
- Être disponible pour la finale nationale sur scène le 5 mai 2020, à Poitiers.
- Retourner le dossier complété et accompagné de la note d'intention et de la captation vidéo de la chorégraphie au service culturel du Crous Normandie - Pôle de Rouen : culture@crous-normandie.fr le 15 mars 2020 dernier délai.

ETAPE 2 : PRE-SÉLECTION PAR LE JURY, ENTRE LE 18 ET LE 25 MARS 2020

Une première sélection sera réalisée par les membres du jury régional, sur la base de la captation vidéo et de la note d'intention. Six candidatures seront retenues pour participer au tremplin régional qui aura lieu au Théâtre du Présent à Mont-Saint-Aignan le 1^{er} avril 2020 (Les frais de déplacement pour se rendre au tremplin régional ne seront pas pris en charge). Les candidats seront informés des résultats de la pré-sélection le 27 mars au plus tard.

ETAPE 3 : AUDITION REGIONALE LE 1^{er} AVRIL 2020

Les six candidats retenus participeront à l'audition régionale qui aura lieu Le 1^{er} avril 2020, au Théâtre du Présent, devant les membres du jury régional, entre 18 heures et 22 heures. L'ordre de passage des candidats sera déterminé par tirage au sort. Chaque participant disposera d'un temps de passage de 7 minutes.

Les balances et répétitions au Théâtre du Présent auront lieu les 30 et 31 mars 2020.

Cet événement est ouvert au public dans la mesure des places disponibles. Réservation au : 07 69 21 87 48

ETAPE 4 : PROCLAMATION DES RESULTATS ET REMISE DES PRIX REGIONAUX

Les résultats seront proclamés le jour même. A l'issue de la proclamation, les membres du jury se tiendront à la disposition des candidats pour échanger sur leur prestation.

- 1er prix : 200€ en bons cadeaux + une résidence au Théâtre du Présent pour préparation de la finale nationale et captation pour la sélection nationale (dates à préciser ultérieurement)
- 2e prix : 100€ en bons cadeaux + une résidence au Théâtre du Présent pour préparation de la finale nationale et captation pour la sélection nationale (dates à préciser ultérieurement)

ETAPE 5 : LA FINALE NATIONALE A POITIERS LE 5 MAI 2020

Parmi les lauréats des tremplins régionaux de tous les Crous, 7 candidats seront présélectionnés par un jury national pour participer à la finale nationale, qui aura lieu à Poitiers le 5 mai 2020.

Prix nationaux

1er prix : 2000€

2e prix : 1000€

3e prix : 500€

L'œuvre du premier lauréat sera référencée au sein de la Vidéothèque de Numeridanse.

ANNEXES 1 > FORMULAIRE D'INSCRIPTION

ANNEXE 2 > RENONCIATION DE DROIT A L'IMAGE

ANNEXE 3 > AUTORISATION DE PUBLICATION ET D'UTILISATION D'IMAGE



DANSE AVEC TON CROUS

Édition 2019-2020



Formulaire d'inscription

- Artiste solo Groupe - Compagnie

Nom du groupe ou de la compagnie (nom de scène pour les artistes solo) :

.....

Nom du représentant du groupe ou de la compagnie / nom de l'artiste solo :

.....

Nom de la proposition

Adresse :

.....

Ville : CP :

Téléphone(s) :

Courriel(s) :

Pour les groupes ou les compagnies :

Nombre de personnes :

Nombre d'étudiants :

PIECES A FOURNIR OBLIGATOIREMENT :

- La vidéo, d'une durée de 3 à 7 minutes maximum, filmée en plan fixe large
- Les photocopies des cartes d'étudiants de chaque participant et des cartes d'identité des non étudiants.

A renvoyer au service culturel du Crous Normandie avant le 15 mars 2020

culture@crous-normandie.fr

Je certifie avoir pris connaissance du règlement du concours et déclare expressément en accepter toutes les conditions.

A Le.....

Signature

Comment avez-vous eu connaissance des concours culturels du réseau Les Crous?

- Site internet etudiant.gouv.fr-Crous
- Affichage, flyer
- Courriel annonçant les concours
- Une annonce à la radio, dans un journal (précisez SVP)
-
- Réseaux sociaux de votre Crous ou autre
- Renseignement auprès de votre université/école
- Recommandation personnelle
- Autre :



Renonciation de droit à l'image

Je soussigné(e),

Nom

Prénom

Né(e) le

Résidant

Téléphone

Courriel

Autorise le Centre National des Œuvres Universitaires et Scolaires (Cnous), ainsi que les 28 Centres Régionaux des Œuvres Universitaires et Scolaires (Crous) à exploiter mon image pour toutes leurs publications gratuitement distribuées et non marchandes, électroniques et papier, dans toutes les langues, et ce pour une durée de cinq ans à partir de la date de signature de ce document.

Ma photo pourra être mise en ligne sur les sites officiels du Cnous etudiant.gouv.fr et des Crous, et sera susceptible d'apparaître dans les sites des partenaires du réseau Les Crous, ou sur des annonces de presse aux côtés d'autres photos de participants.

J'assure être majeur(e) (18 ans).

Cette autorisation d'exploitation de l'image est consentie sans aucune contrepartie financière ou matérielle. Je la délivre à titre totalement gratuit et pour toute la période précitée.

Cette autorisation est révocable à tout moment en saisissant culture@cnous.fr

Fait à Le

Signature (précédée de la mention « Lu et approuvé »)



Autorisation d'utilisation publication par le réseau Les Crous

Pour tout candidat aux concours « Création Etudiante »
organisés par Les Crous

Je soussigné(e)

Nom :
Prénom :
Résidant
Téléphone
Courriel

Déclare être l'auteur(e) de cette œuvre : (cocher la case correspondante) :

- Nouvelle : Titre.....
- Bande dessinée : Titre
- Photographie : Titre
- Film court : Titre
- Création numérique : Titre
- Œuvre musicale : Titre
- Œuvre chorégraphique : Titre.....
- Œuvre théâtrale : Titre

En tant que participant aux concours de création étudiante, je :

1. Déclare autoriser le réseau des œuvres universitaires et scolaires (Crous-Crous) à exploiter et à utiliser librement dans le respect du code de la propriété intellectuelle, et sans but lucratif.
2. Déclare ne pas avoir cédé le droit d'exploiter cette œuvre à titre exclusif à un tiers.
3. Déclare décharger les organisateurs du concours de toute revendication, réclamation ou éviction, tenant à la propriété tant matérielle qu'incorporelle de l'œuvre.
4. Déclare avoir recueilli l'accord de la (les) personne(s) photographiée(s) ou filmée(s), et m'engage, en conséquence, à garantir les organisateurs du concours de tout recours ou réclamation émanant de la (des) personne(s) photographiée(s) ou filmée(s).

Cette autorisation est valable pour une utilisation :

- Durée : 5 ans
- Territoires ; Tous pays
- sur tous les supports matériels et immatériels, en tous formats connus ou inconnus à ce jour, et notamment, sans que cette liste ne soit exhaustive :
 - support papier,
 - catalogues et éditions diverses, CDROM / DVDROM et autres supports numériques connus et inconnus à ce jour,
 - tout support audiovisuel, notamment cinéma, TV et par tous moyens inhérents à ce mode de communication,
 - internet (incluant Intranet, Extranet, Blogs, réseaux sociaux), tous vecteurs de réception confondus (smartphones, tablettes, etc.),
 - médias presse (spots publicitaires télévisuels, spots publicitaires cinématographiques),
 - supports de communication interne, supports promotionnels (PLV, ILV, campagnes d'affichage en tous lieux, toutes dimensions et,

sur tous supports (urbain, aéroports, gares, transports en commun, etc.), droit d'intégration dans une autre œuvre / œuvre multimédia.

Ces utilisations ne pourront donner lieu à un versement de droit d'auteur.

Pour toute demande particulière, autre que celle mentionnée dans ce règlement Les Crous s'engagent à en informer les auteurs et à n'utiliser les œuvres qu'avec leur autorisation préalable.

Dans le cadre de l'application de son droit moral, l'étudiant peut demander à tout moment le retrait d'utilisation de son œuvre.

Fait à Le

Signature (précédée de la mention « Lu et approuvé »)